



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JANVIER 2017**

PRESENTS : Michel CHEYMOL – Georges PAILLERET – Edith BRUNOL – Philippe DIEUMEGARD – José CARDOSO – Nicole GUILLOMET – Jean-Michel LAPRUGNE – Thierry DE LAMARLIÈRE – Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN – Gérard CIOFOLO – Bernard GARSON – Mohammed KEMIH – Paulette DURNEZ – Daniel ITARD – Lisette BUISSON – Corinne GUYONNET - Loïc DEBOUESSE – Jérôme DUCHALET - Delphine PHLIX – Bernard LAVEDRINE

ABSENTS EXCUSES : David LAS - Daniel SIODLAK

POUVOIR :

A été nommée secrétaire de séance Lisette BUISSON

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

Délibération n°20170126 - 001

Objet : Avenant CTDA 3^{ème} Génération

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 28 janvier 2016, a entériné le Contrat des Territoires et du Département de l'Allier « 3^{ème} génération » entre ce dernier et la Communauté de communes. Le Département contractualise avec les intercommunalités sur la base d'un programme global, pluriannuel et négocié.

Programmation établie le 28 janvier 2016

Description	part CD03 contrat initial	coût retenu / contrat initial	taux
Aménagement des ateliers du Val de Cher / pépinière (T3)	93 500,00	187 000,00	50,00%
Valorisation accrue du Musée du Canal de Berry (centre ressources, rénovation énergétique, signalétique)	8 402,00	19 612,00	42,84%
Politique Enfance jeunesse (Création d'un centre jeunes à Vaux, aménagt aires jeux CLSH Vaux, Louroux, Audes)	51 285,00	102 570,00	50,00%
sous total investissement	153 187,00	309 182,00	49,55%

Etude potentialités de mise en œuvre de la filière méthanisation	3 000,00	30 000,00	10,00%
Animation Centre de ressources du Musée du Canal de Berry	30 690,00	74 750,00	41,06%
Animation du centre jeune	17 225,00	74 750,00	23,04%
sous total fonctionnement	50 915,00	179 500,00	28,36%
TOTAL CONTRAT	204 102,00	488 682,00	41,77%

Ce contrat nécessite d'être modifié par avenant, en effet, les propositions faites ne sont soit pas réalisables soit plus d'actualité.

Proposition d'avenant

Description	part CD03	coût retenu	taux
Aménagement des ateliers du Val de Cher / pépinière (T3)	93 500,00	187 000,00	50,00%
Aménagement des Ateliers du Val de Cher (T4)	6 720,00	22 400,00	30 %
Valorisation accrue du Musée du Canal de Berry (centre ressources, rénovation énergétique, signalétique)	8 402,00	19 612,00	42,84%
Politique Enfance jeunesse (Création d'un centre jeunes à Vaux, aménag. aires jeux CLSH Vaux, Louroux, Audes)	51 285,00	102 570,00	50,00%
Equipements environnementaux (maîtrise énergétique, devt filière méthanisation, nouvelle méthode compostage paillage)	4 686,00	15 620,00	30,00%
sous total investissement	164 593,00	347 202,00	47,41%
Sensibilisation environnementale (maîtrise énergétique, devt filière méthanisation, nouvelle méthode compostage paillage)	24 926,40	83 088,00	30,00%
Animation Centre de ressources du Musée du Canal de Berry	6 138,00	14 950,00	41,06%
Animation du centre jeune	8 445,00	36 653,65	23,04%
sous total fonctionnement	39 509,40	134 691,65	29,33%
TOTAL CONTRAT	204 102,40	481 893,65	42,35%

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

ENTERINE définitivement le programme des actions inscrites au CTDA 3^{ème} génération ;

AUTORISE le Président à finaliser et à signer l'avenant au CTDA avec les élus du Conseil Départemental de l'Allier,

AUTORISE le Président à réaliser les demandes d'engagement sur les projets déjà structurés.

D'autre part,

ENGAGE l'action « aménagement des ateliers du Val de Cher T4 »

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Investissement	22 400,00 €	C.T.D.A.	6 720,00 €
		DETR 2017	7 840,00 €
Fonctionnement	0	C.T.D.A	0
Total dépenses	22 400,00 €	Sous-Total CTDA	6 720,00 €
		Sous-Total autres financeurs	7 840,00 €
		Autofinancement	7 840,00 €

SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de l'Allier au titre du CTDA 3^{ème} génération le montant inscrit dans le contrat cadre.

Enfin,

ENGAGE l'action « sensibilisation et équipements environnementaux (maîtrise énergétique, développement de la filière méthanisation, nouvelles méthodes de compostage paillage) »

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Investissement	15 620,00 €	C.T.D.A.	4 686,00 €
		Agence de l'eau	2 000,00 €
Fonctionnement	83 088,00 €	C.T.D.A	24 926,40 €
Total dépenses	98 708,00 €	Sous-Total CTDA	29 612,40 €
		Sous-Total autres financeurs	2 000.00
		Autofinancement	67 095.60

SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de l'Allier au titre du CTDA 3^{ème} génération pour le montant inscrit dans le contrat cadre.

Délibération n° 20170126 - 002

Objet : Acceptation d'un don fait au centre de loisirs

Cyrielle LABREURE a reçu en début d'année, un courrier d'un particulier au sujet du Centre de loisirs de Vaux. M. Paul CHALLIER, habitant Bombon (77), se présente comme un descendant des propriétaires du château des Trillers avant que ce dernier ne soit acquis par la commune. Il y raconte ses souvenirs et le regret d'avoir dû vendre le château après le décès et la maladie de ses derniers occupants. Récemment, à la lecture d'un article de la Montagne, il a découvert le succès de fréquentation du centre de loisirs et se réjouit de l'utilisation qui est faite de la maison de ses vacances d'enfance (il est fait mention d'un séjour à l'été 1940, à l'âge de 17 ans). Il accompagne son courrier d'un chèque sans ordre d'un montant de cinquante euros.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter ce don qui n'est grevé ni de conditions ni de charges. Un courrier sera adressé par le Président à M. CHALLIER pour l'en remercier ainsi que des photos du château.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU l'article 2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

ACCEPTE de donner mandat au Président pour encaisser le don de M. Paul CHALLIER.

Délibération n° 20170126 - 003

Objet : Renouvellement ligne de trésorerie

Le Vice-président en charge des finances rappelle les besoins de trésorerie ponctuels en lien avec les délais de versement des subventions d'investissement.

Il propose de renouveler la ligne de trésorerie qui échoit au 6 février prochain.

Montant : 200 000.00 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : EURIBOR 3 mois

Taux actuel de 1,07% marge comprise

Commission d'engagement : 400 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000.00 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,

AUTORISE M. le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole,

AUTORISE M. le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole,

DONNE pouvoir à M. le Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

PREVOIT la somme nécessaire à son remboursement au BP 2017.

Délibération n° 20170126 - 004

Objet : SICTOM Région Montluçonnaise : demande d'adhésion Montluçon Communauté

Vu la délibération n° 2017-01 en date du 19.01.2017 du SICTOM de la Région Montluçonnaise émettant un avis favorable à l'adhésion de Montluçon Communauté au SICTOM,

Le conseil communautaire, après avoir en délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de Montluçon Communauté au SICTOM de la Région Montluçonnaise à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 20170126 - 005

Objet : SICTOM Région Montluçonnaise : adhésion de quatre nouvelles communes

Vu le courrier en date du 30 septembre 2016 du SICTOM de la Région Montluçonnaise indiquant l'adhésion de quatre nouvelles communes du périmètre de la Communauté de communes de Montmarault au SICTOM,

Le conseil communautaire, après avoir en délibéré,

EMET un avis favorable à l'adhésion de Villefranche d'Allier, Venas, Tortezaïs et Sauvagny au SICTOM de la Région Montluçonnaise à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération n°20170126 - 006

Objet : Renouvellement de la convention d'occupation précaire (entreprise Raba)

Sur le site des Ateliers du Val de Cher, à Estivareilles, l'entreprise Raba loue :

- un espace de 200 m² (ancien local Masselin) depuis le 1^{er} novembre 2016 (une convention d'occupation précaire a été établie, du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017)
- un bureau de 20 m², depuis le 1^{er} janvier 2017 (une convention d'occupation précaire a été établie, du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017)

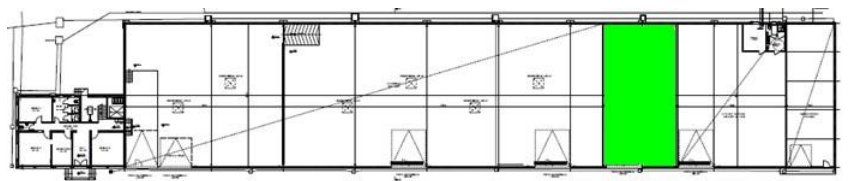
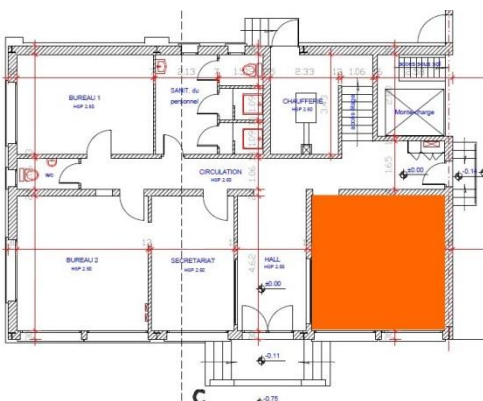
Aujourd'hui, M. Raba souhaite prolonger la location de son local et de son bureau pour 3 mois supplémentaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec l'entreprise Raba, représentée par M. Jacques Raba, une convention d'occupation précaire d'3 mois (du 1^{er} février 2017 au 30 avril 2017), pour l'usage de :

- Un atelier de 200 m²
- Un bureau de 20 m²

Pour un loyer mensuel de 400,00 € HT.



Délibération n°20170126 - 007

Objet : Création des postes au Centre de Loisirs à Vaux pour les vacances scolaires
--

Pour les vacances scolaires, le Centre de Loisirs à Vaux recrute des animateurs sur la base de CEE (Contrats d'Engagement Educatif) ainsi qu'une personne en charge du ménage et de l'accompagnement des repas.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de créer les postes pour assurer le fonctionnement du Centre de Loisirs pour chaque période de congés scolaires en 2017, à savoir :

- Vacances d'hiver (18 février au 5 mars) ;
- Vacances de printemps (15 avril au 1^{er} mai) ;
- Vacances d'été (8 au 30 juillet ; 21 août au 3 septembre)
- Vacances d'automne (21 octobre au 5 novembre).

Les durées des contrats concernés peuvent être supérieures aux dates ci-dessus, fixées par l'Education Nationale, afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

AUTORISE le Président à créer les postes pour assurer l'animation au centre de loisirs pour chaque période d'ouverture :

- 5 à 10 CEE, en fonction des effectifs (défini après les inscriptions) ;
- Un poste d'agent en charge du ménage et de l'accompagnement des repas.

Questions diverses

- Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher :
- CTDA 4^{ème} génération
- DETR 2017 (date limite le 15 février 2017) – le Département a délibéré fin 2016 sur une nouvelle contractualisation 2017-2020 :
 - ♦ 338 000,00 € sont alloués au territoire du Val de Cher ; cette somme reste dédiée au territoire, même si fusion
 - ♦ 90% sur l'investissement et 10% sur le fonctionnement (négociables)
 - ♦ Taux moyen d'intervention (sur l'ensemble du contrat) : 30%
 - ♦ Délais : signature de l'enveloppe avant le 31 juillet 2017 ; signature de la ventilation des crédits avant le 31 décembre 2017

- Date de réunion « Ecole » : le 02 février 2017 à 18 h 00 à la salle polyvalente d'Estivareilles ;
- Accueil d'une stagiaire à la CCVC du 20 au 24 février 2017 puis 3 semaines en juin 2017 ;
- Cérémonie des vœux de la CCVC le 31 janvier 2017 à la salle polyvalente à Vaux à 18 h 00 ;
- Remerciements de l'association Val de Cher Solidaire ;
- Restitution de l'audit FREDON ;
- Brigades vertes » ADEM / Pôle Emploi – M. VENZ, directeur de Pôle Emploi souhaite crée un projet ;
- Inauguration de la MSAP le 15 février 2017 à la Poste de Vallon-en-Sully.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 heures 10.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,